



Délibération n° 9

Conseil Municipal du Jeudi 26 juillet 2018

Service Marchés Publics

Domaine de compétence :
1.1 – Marchés Publics - Commande Publique

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33
Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre IAMOIR, Monsieur Francis FROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Marché n° 2016-024 : Mise en place d'une complémentaire santé pour les habitants de la Ville d'Étapes/mer – Attribution du partenariat

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Marché n° 2018-012 : Attribution du partenariat pour la mise en place d'une complémentaire santé pour les habitants de la Ville d'Étapes/mer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération n° 31 du 11 avril 2018 approuvant le principe de la mise en place

Monsieur le Maire à lancer, en procédure d'appel d'offres ouvert, une consultation visant à contractualiser avec un partenaire et l'autorisant à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant,

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été lancée le 23 avril 2018 et que la date limite de réception était fixée au 28 mai 2018 à 11 heures,

Considérant qu'une seule offre a été reçue et que celle-ci répond à tous les points exposés dans le document de consultation,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juillet 2018 à 14 heures en vue de l'attribution du marché et qu'au regard de l'analyse de l'offre jointe en annexes 1 et 2, elle a validé l'attribution du marché au seul candidat ayant déposé une offre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'attribution du marché n° 2018-012 « Partenariat pour la mise en place d'une complémentaire santé pour les habitants de la Ville d'Etaples/mer » à : MUTUELLE JUST - 53 rue de Verdun - CS 30259 - 59306 VALENCIENNES pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché. Ce partenariat pourra être reconduit tacitement 3 fois pour des périodes de 12 mois.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents ayant trait à ce partenariat.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del9-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018